



Membres en exercice : 23
Présents : 21
Représentés: 1
Non votants: 0
Votants: 22
Pour: 22
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de la convocation: 30/03/2023
L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous
la présidence de Madame Céline CHARRIAUD

Présents : Céline CHARRIAUD, Bernard MAURY,
Jeanine RICHARD, Maud DOMERGUE, Monique
PANAFIEU, Jean Claude DELORT, Benoît GRAS, Max
FRIC, Alain BACHELLERIE, Patrick ROZIERE,
Marie-Noëlle JEMINET, Pascal DEQUIN, Myriam
FONTAINE, Nicole FALET, Catherine SALVAGNAC,
Sorinak TAILLADE, Thierry TARDIEU, Mathieu
THEROND, Robert BERTRAND, Michèle ALHINC, David
BOUDRIE

Représentés: Marie-Anne DORLEANS par Céline
CHARRIAUD

Excusés: Rachel BRUN

Absents:

Secrétaire de séance : Myriam FONTAINE

DE_2023_044 - Objet : Fixation des tarifs d'assainissement 2024

Madame le Maire rappelle le déficit permanent du budget annexe assainissement, nécessitant un virement du budget général (par exemple pour l'année 2022, le virement a été de 33 500€). Elle souligne également la nécessité de tendre et d'atteindre un équilibre du budget annexe qui doit, par nature, intégralement s'équilibrer avec les recettes du service.

Vu l'annonce du transfert de cette compétence aux communautés de communes en 2026,
Vu l'objectif, à terme, d'appliquer un tarif correspondant au coût réel du service aux usagers de l'assainissement collectif,

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre la politique d'évolution des tarifs. Aucune modification n'a été effectuée sur ces tarifs en 2022 et 2023, mais l'objectif est d'aller vers un équilibre de ce budget à l'horizon 2026, en appliquant des modifications graduelles, et transférer ainsi un budget équilibré.

Au 1^{er} janvier 2024, pour augmenter les recettes et poursuivre la progression vers un équilibre du budget, il est proposé de passer l'abonnement assainissement à 70€ (au lieu de 60€ actuellement) et le tarifs au m³ à 1,30€ (contre 1,20€/m³ actuellement). Les élus sont invités à délibérer sur ce sujet.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal:

- Approuve les nouveaux tarifs d'assainissement proposés à partir du 1^{er} janvier 2024, à savoir 70€ par abonnement et 1,30€/m³.
- Autorise le Maire à signer tous les documents utiles à l'application de la présente décision;
- Précise que ces tarifs seront communiqués à la trésorerie pour application.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dits,
à Neuvéglise-sur-Truyère, Céline CHARRIAUD, Maire.



Date de transmission de l'acte: 27/04/2023
Date de réception de l'AR: 27/04/2023
015-200065191-DE_2023_044-DE
A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Date de transmission de l'acte: 27/04/2023

Date de réception de l'AR: 27/04/2023

015-200065191-DE_2023_044-DE

A G E D I